



No de résolution

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité régionale de comté de Joliette tenue le mardi 15 septembre 2020 à 19 h exceptionnellement au Centre André-Hénault, 249, chemin du golf Est à Saint-Charles-Borromée, à laquelle sont présents :

Mesdames Françoise Boudrias, mairesse de Sainte-Mélanie, Céline Geoffroy, mairesse de Notre-Dame-de-Lourdes, Suzanne Dauphin, mairesse de Notre-Dame-des-Prairies, Messieurs Mario Lasalle, maire de Crabtree, Roland Charest, maire de Saint-Pierre, Alain Beaudry, maire de Joliette, Marc Corriveau, maire de Saint-Thomas, Robert Bibeau, maire de Saint-Charles-Borromée, François Desrochers, maire de Saint-Ambroise-de-Kildare, tous formant quorum sous la présidence de M. Alain Bellemare, préfet et maire de Saint-Paul.

Est également présente, Madame Nancy Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Joliette.

158-09-2020

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. François Desrochers, il est unanimement résolu que la séance débute à 19 h.

159-09-2020

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de M. Robert Bibeau, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant en y ajoutant le point 5.6 Demande d'appui de la Ville de Joliette – cours municipales :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2020
- 4 Période de questions
- 5 Administration
  - 5.1 Approbation des déboursés et des comptes à payer
  - 5.2 Renouvellement assurance
  - 5.3 Relocalisation du siège social
  - 5.4 Projet de règlement touchant la gestion contractuelle
  - 5.5 Affectation du surplus 2019
- 6 Aménagement
  - 6.1 Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipale (PISRMM) | demande de prolongation de délai
- 7 Gestion des matières résiduelles
  - 7.1 Appel d'offres | projet d'électrification des transports
  - 7.2 Soutien aux comptoirs vestimentaires | 2<sup>e</sup> versement
- 8 Développement (économique, culturel, social)  
Fonds régions et ruralité (FRR) – volets 2 et 3
  - 8.1 Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2 | Priorités d'intervention et politiques
  - 8.2 Fonds régions et ruralité (FRR) volet 3 | Signature Innovation
- 9 Rapport(s), compte(s) rendu(s) ou bilan(s) déposé(s)
  - 9.1 Dépôt du procès-verbal non approuvé de la séance ordinaire du comité administratif du 28 août 2020
- 10 Varia
- 11 Période de questions
- 12 Levée de la séance



No de résolution

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE

160-09-2020

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2020

Sur la proposition de M. Marc Corriveau, il est unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2020 soit adopté.

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux élus.

### 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

161-09-2020

#### 5.1 APPROBATION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

Sur la proposition de M. François Desrochers, il est unanimement résolu d'autoriser les déboursés effectués d'une somme de 1 437 873,79 \$, tels que déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les salaires et les paiements en ligne.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante, au montant de 1 434 131,23 \$ et en autorise le paiement.

162-09-2020

#### 5.2 APPROBATION DE LA PRIME D'ASSURANCE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Joliette fait partie de la Mutuelle des Municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la revue de la couverture d'assurance de la MRC était nécessaire afin de bien couvrir les activités de la division transports;

CONSIDÉRANT QUE la dépense totale dépasse 25 000 \$;

CONSIDÉRANT la disponibilité des crédits au budget 2020.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Françoise Boudrias, il est unanimement résolu :

- 1- D'approuver la facture d'assurance soumise au montant total de 34 946 \$ (incluant les taxes sur les assurances).

POSTES BUDGÉTAIRES : 1-02-190-00-421 assurances générales bâtisse : 20 949 \$, 1-02-375-00-421 assurances générales transport : 11 708 \$, TAJM (à transférer) : 2 289 \$

163-09-2020

#### 5.3 RELOCALISATION DU SIÈGE SOCIAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet proposé;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil sont d'avis qu'il est nécessaire d'entreprendre des démarches sérieuses dans le dossier de relocalisation du siège social;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle n'est pas optimale pour les opérations de la MRC;

CONSIDÉRANT QU' aucun montant n'a été prévu au budget, mais que la dépense autorisée sera prise à même le surplus affecté pour la relocalisation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC aurait une opportunité pour l'acquisition d'un terrain permettant de positionner clairement la MRC de Joliette et sa division transport;



No de résolution

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Alain Beaudry, il est unanimement résolu :

- 1- De mandater la directrice générale à négocier l'acquisition du terrain.
- 2- De mandater la directrice générale à valider toutes les possibilités de subvention.
- 3- D'autoriser un montant n'excédant pas 25 000 \$ en soutien technique afin d'établir un portrait financier actualisé pour la réalisation de l'ensemble de ce projet.

POSTE BUDGÉTAIRE : 1-03-310-10-010 activité d'investissement (taxes, subv.) et approbation du surplus affecté à la relocalisation du siège social 1-03-510-12-000 affectation excédents affectés projet relocalisation.

164-09-2020

### 5.4 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 471-2020 ET AVIS DE MOTION | GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 445 du Code municipal, Mme Céline Geoffroy donne avis de motion et présente le projet de règlement numéro 471-2020 relatif à la gestion contractuelle.

165-09-2020

### 5.5 AFFECTATIONS DES EXCÉDENTS DE L'EXERCICE FINANCIER 2019

CONSIDÉRANT les résultats financiers de l'exercice 2019 au montant de 470 912,59 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE des excédents ont été constatés pour des postes et projets précis;

CONSIDÉRANT la nécessité d'entériner par résolution l'affectation de ces sommes à des projets/postes précis pour rendre les sommes disponibles pour les exercices financiers futurs et de réduire les affectations des années précédentes pour combler le déficit de l'année.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Suzanne Dauphin, il est unanimement résolu :

- 1- D'affecter la somme de 14 812.87 \$ au surplus de transport adapté (partie 1).
- 2- D'affecter la somme de 46 315.62 \$ au service de transport collectif en milieu rural (partie 4)
- 3- D'affecter la somme de 46 031.60 \$ au surplus PGMR (partie 1).
- 4- D'affecter la somme de 13 500 \$ au surplus sécurité publique (partie 1).
- 5- D'affecter la somme de 68 484.40 \$ au surplus service vieillir (partie 4).
- 6- De transférer la somme de 754.76 \$ au surplus non affecté de la partie 2 pour ses résultats nets d'évaluation foncière.
- 7- De transmettre copie conforme de cette résolution à la firme d'auditeurs comptables.

166-09-2020

### 5.6 DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE DE JOLIETTE – COURS MUNICIPALES

CONSIDÉRANT la correspondance reçue en date du 21 juillet 2020 de la Ville de Joliette pour une demande de soutien des cours municipales;

CONSIDÉRANT QUE la cour municipale commune de la Ville de Joliette doit devenir, à court terme, une cour sans papier et qu'elle doit s'adapter aux changements pour assurer la sécurité des usagers et le respect des directives émises par le juge municipal concernant les salles d'audience;

CONSIDÉRANT QUE ce changement inclut également la mise en fonction des constats d'infraction électroniques dans les autopatrouilles et que la Ville est toujours en attente de connaître les échéanciers de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les cours municipales ont besoin d'être soutenues financièrement dans leur passage à l'ère numérique;



No de résolution

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Robert Bibeau, il est unanimement résolu :

1. Que la MRC de Joliette appuie la Ville de Joliette dans sa démarche.
2. Que copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Joliette, à la ministre de la Justice du Québec, à la députée de la circonscription foncière de Joliette, au directeur général de la Sûreté du Québec de la MRC de Joliette, à l'Union des Municipalités du Québec afin d'obtenir leurs appuis.

### 6. AMÉNAGEMENT

167-09-2020

#### 6.1 PLAN D'INTERVENTION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL (PISRMM) | DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI

- CONSIDÉRANT QU' un Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) cible les principales problématiques de sécurité routière sur le réseau de compétence municipale et comprend les solutions les plus performantes pour y répondre;
- CONSIDÉRANT la demande d'aide financière effectuée pour réaliser un tel plan et l'attribution de cette dernière par le ministère des Transports (MTQ);
- CONSIDÉRANT l'octroi du contrat pour la réalisation du PISRMM de la MRC de Joliette à la firme Stantec;
- CONSIDÉRANT QUE la pandémie est venue modifier l'échéancier initial produit par la firme Stantec et accepté par le MTQ;
- CONSIDÉRANT QUE le dépôt du rapport final est maintenant prévu pour la fin mars 2021, selon le nouvel échéancier produit par la firme Stantec;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. François Desrochers, il est unanimement résolu :

- 1- De demander au MTQ une prolongation de délai pour le dépôt du rapport final jusqu'au 30 avril 2021.
- 2- De transmettre cette résolution à la Direction des programmes d'aide du MTQ via monsieur Nicolas Beaupré de la Direction de l'expertise et des technologies en sécurité routière et de la Direction générale de la sécurité et du camionnage du MTQ, ainsi qu'à la firme Stantec.

### 7. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

168-09-2020

#### 7.1 APPELS D'OFFRES | ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

- CONSIDÉRANT QUE le projet a fait l'objet d'une acceptation du MELCC pour un montant de 906 761\$ dont 672 784\$ sont subventionnés (74%);
- CONSIDÉRANT QUE le budget a été approuvé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC);
- CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à des appels d'offres selon la réglementation en vigueur.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Françoise Boudrias, il est unanimement résolu :

- D'autoriser le dépôt de deux appels d'offres.

169-09-2020

#### 7.2 SOUTIEN AUX COMPTOIRS VESTIMENTAIRES | 2<sup>e</sup> VERSEMENT

- CONSIDÉRANT les huit (8) ententes signées avec les comptoirs vestimentaires de la MRC;



No de résolution

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE

- CONSIDÉRANT QUE les comptoirs ont respecté les modalités de ces ententes;
- CONSIDÉRANT les quantités récupérées par chacun des comptoirs;
- CONSIDÉRANT QUE ces ententes bénéficient aux organismes ciblés et à la population de la MRC;
- CONSIDÉRANT QUE les comptoirs vestimentaires ont demandé une augmentation des sommes versées en proportion des gains effectués par les municipalités.
- EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Céline Geoffroy, il est unanimement résolu :

1. De verser l'aide financière conformément aux montants calculés au tableau ci-dessous :

| Nom du comptoir vestimentaire        | Montant total à distribuer par comptoir |
|--------------------------------------|---|
| La Bonne Étoile                      | 596,17 \$                               |
| Le Comptoir vestimentaire Saint-Paul | 874,58 \$                               |
| Le Comptoir vestimentaire SAK        | 756,44 \$                               |
| Entraide communautaire Ste-Mélanie   | 782,65 \$                               |
| Joujouthèque Farfouille              | 663,98 \$                               |
| Maison Parent-Aïse                   | 591,42 \$                               |
| Le Comptoir vestimentaire NDL        | 573,57 \$                               |
| SSVP de Joliette                     | 4 161,19 \$                             |
| <b>Total</b>                         | <b>9 000,00 \$</b>                      |

2. Que copie de la présente résolution soit transmise aux huit (8) comptoirs vestimentaires et au service de la comptabilité.

POSTE BUDGÉTAIRE : 1-02-454-20-446 PGMR révision et mise en oeuvre

### **8. DÉVELOPPEMENT (ÉCONOMIQUE, CULTUREL, SOCIAL)**

170-09-2020

#### **8.1 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET 2 | PRIORITÉS D'INTERVENTION ET POLITIQUES**

- CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des orientations gouvernementales concernant le FRR-volet 2;
- CONSIDÉRANT QUE selon les normes établies par le ministre, il y a lieu d'adopter nos priorités, une politique de soutien aux entreprises et une politique de soutien aux projets structurants;
- CONSIDÉRANT QUE la MRC de Joliette a élaboré lesdites politiques et établit ces priorités;
- EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Françoise Boudrias, il est unanimement résolu :

- 1- D'établir pour l'année 1 (2020-2021) du Fonds régions et ruralités-volet 2, les priorités suivantes à savoir :
- Soutenir le développement économique.
  - Soutenir le développement des communautés.
  - Soutenir l'aménagement du territoire.
  - Soutenir le développement d'infrastructures touristiques, culturelles et sportives.
  - Soutenir le développement d'événements touristiques, culturels et sportifs.
  - Soutenir la concertation régionale.



No de résolution

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE

2- D'adopter les deux politiques de soutien jointes à la présente résolution :

- La politique de soutien aux entreprises;
- La politique de soutien aux projets structurants.

3- Que les priorités et les politiques soient transmises au MAMH et diffusées sur notre site Internet.

171-09-2020

### **8.2 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET 3 | SIGNATURE INNOVATION**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des orientations gouvernementales concernant le FRR-volet 3;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Joliette désire signifier au Ministère son intention de développer un projet Signature Innovation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Joliette est à élaborer son projet et désire utiliser certaines sommes pour bien le définir.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Françoise Boudrias, il est unanimement résolu

- 1- De signifier au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation son intérêt à mettre en œuvre un projet « Signature innovation ».
- 2- D'autoriser la directrice générale à formuler et à signer pour et au nom de la MRC de Joliette, le formulaire d'avis d'intérêt afin d'obtenir les sommes nécessaires à l'élaboration du projet.

### **9. RAPPORT(S), COMPTE(S) RENDU(S), BILAN(S) DÉPOSÉ(S)**

#### **9.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 27 AOÛT 2020**

Les membres du Conseil prennent connaissance du dépôt par la directrice générale et secrétaire-trésorière du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 2 juillet 2020.

### **10. VARIA**

#### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est adressée aux élus.

172-09-2020

#### **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de M. Marc Corriveau, il est unanimement résolu que la séance soit levée à 19 h 32.

  
Alain Bellemare, préfet

  
Nancy Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière